

que les mouvements dans le personnel des finances sont terminés; qu'il ne reste que quelques nominations à faire pour pourvoir aux vacances normales et que le travail d'ajournement est terminé. L'engagement sera-t-il tenu? MM. les radicaux sont loin d'être rassurés; mais l'opinion publique a aussi ses exigences. Il est donc possible que nous n'allions pas plus loin dans la voie du scandale. Du reste, il est temps.

La 8<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de la Seine a jugé aujourd'hui, M. Henri des Houx, gérant du journal La Civilisation, prévenu d'avoir commis le délit d'offense envers la personne du Président de la République en publiant, dans son numéro du 21 décembre 1879 de sa feuille, un article intitulé: Le Gouvernement des humiliations étrangères. Le tribunal, malgré la vigueur de la défense, a condamné M. des Houx, à 1,000 fr. d'amende.

La 16<sup>e</sup> commission d'initiative a entendu le rapport tendant à prendre en considération la proposition qui demande l'élevation des pensions pour les anciens soldats et marins. La Chambre ratifiera sans doute cet acte de justice.

Il y a grande foule, aujourd'hui, au Luxembourg. Les bureaux des gauches ont convoqué le ban et l'arrière-ban de leurs groupes, afin d'être prêts à voter pour l'article 7. Malgré le beau temps et la foule qui s'est entassée depuis deux heures de l'après-midi sur les boulevards, pas un sénateur n'a fait l'école buissonnière. Et c'était bien tentant. Les tribunes sont littéralement bondées. M. Bérenger, dit le Drôme, a ouvert le débat, ainsi qu'on s'y attendait, par un discours très-substantiel contre l'article 7. M. Foucher de Careil lui a répondu. Dieu sait de quelle façon péteuse. Enfin M. Buffet a pris la parole en sa qualité de membre de la majorité de la commission. On pense que MM. Jules Ferry et Jules Simon ne parleront que demain. La Chambre des députés a voté par 350 voix contre 98; le sectionnement de la loi des tarifs généraux, et l'urgence par 282 voix contre 179.

SENAT

PRÉSIDENCE DE M. CALMON, VICE-PRÉSIDENT. Séance du 4 mars.

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes. Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Clémont, l'un des secrétaires, est adopté. L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur. La discussion s'ouvre sur l'art. 7, dont voici le texte exact: «Nul n'est admis à diriger un établissement d'enseignement public ou privé, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, si l'appartenance à une congrégation religieuse n'est autorisée. La commission en propose le rejet.

M. BÉRENGER dit que le débat est presque épuisé d'avance; aussi ne traitera-t-il ni le côté religieux, ni le côté historique, ni le côté technique de la question, mais seulement le côté juridique; il veut surtout répondre à M. Bertaud.

Il faut remarquer que l'on a surtout allégué, pour justifier cet article, des raisons d'ordre des Jésuites, tandis qu'il est dirigé contre 27 ou 28 congrégations. Une voix à droite. — 331.

M. BÉRENGER. — Ma chère loi, ce n'est pas la compagnie de Jésus, c'est la liberté. On a prétendu dans cette discussion que les textes anciens et nouveaux proscrivaient l'existence des congrégations non autorisées; pourquoi alors ne les autoriserait-on? — Bis repetita placent. (On rit.)

M. BÉRENGER. — Pourquoi jeter ce brandon de discorde dans le calme dont nous sommes entourés? Pourquoi nous faire commémorer à tout moment la loi de Bertaud reconnue en 1845, aux congrégations non autorisées le droit en fait d'exister.

M. BÉRENGER. — Mais nous ne pouvons reconnaître aucun droit. M. BÉRENGER. — Mais alors pourquoi ne pas fermer un établissement de Jésuites et ne pas saisir les tribunaux de la question? C'est ce que les textes ont dit de détruits par les Constitutions qui se sont succédées, et le gouvernement s'est bien compris qu'une loi était nécessaire pour atteindre le but qu'il s'est proposé.

ment antireligieux, mais on lui a fait une demi-concession, de même que l'on avait fait pour l'antisme. (Applaudissements à gauche.)

M. BÉRENGER. — Vous commémorez à faire du gouvernement de la République l'apanage et le privilège d'un parti. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Bérenger. Au lendemain de la guerre de 1870, le pays s'est préoccupé de la réforme de l'enseignement. Pendant vingt ans, dit-il, les pères de famille avaient abandonné le drapeau qui ralliait toujours en France les esprits honnêtes: le drapeau de la France. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Bérenger. Au lendemain de la guerre de 1870, le pays s'est préoccupé de la réforme de l'enseignement. Pendant vingt ans, dit-il, les pères de famille avaient abandonné le drapeau qui ralliait toujours en France les esprits honnêtes: le drapeau de la France. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. FOUCHER DE CAREIL. — Les Jésuites sont condamnés parce qu'ils n'ont pas fait corps avec la société moderne. M. LE BARON DE LARENTY. — Vous ne les condamnez pas quand vous faisez leur apologie. (Rires à droite.)

M. FOUCHER DE CAREIL. — J'ai avoué que j'ai changé d'opinion sur l'enseignement obligatoire. M. FOUCHER DE CAREIL. — Ce changement a été sincère. (Applaudissements à gauche.)

M. FOUCHER DE CAREIL. — Vous faites une position intolérable à un homme qui a dit ce qu'il a dit, et qui a dit ce qu'il a dit. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

M. FOUCHER DE CAREIL. — J'ai avoué que j'ai changé d'opinion sur l'enseignement obligatoire. M. FOUCHER DE CAREIL. — Ce changement a été sincère. (Applaudissements à gauche.)

M. FOUCHER DE CAREIL. — J'ai avoué que j'ai changé d'opinion sur l'enseignement obligatoire. M. FOUCHER DE CAREIL. — Ce changement a été sincère. (Applaudissements à gauche.)

M. FOUCHER DE CAREIL. — J'ai avoué que j'ai changé d'opinion sur l'enseignement obligatoire. M. FOUCHER DE CAREIL. — Ce changement a été sincère. (Applaudissements à gauche.)

M. FOUCHER DE CAREIL. — J'ai avoué que j'ai changé d'opinion sur l'enseignement obligatoire. M. FOUCHER DE CAREIL. — Ce changement a été sincère. (Applaudissements à gauche.)

La loi de 1880, en effet, n'a pas été appliquée dans son esprit. Elle a été appliquée dans son esprit, mais on lui a fait une demi-concession, de même que l'on avait fait pour l'antisme. (Applaudissements à gauche.)

M. BÉRENGER. — Vous commémorez à faire du gouvernement de la République l'apanage et le privilège d'un parti. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Bérenger. Au lendemain de la guerre de 1870, le pays s'est préoccupé de la réforme de l'enseignement. Pendant vingt ans, dit-il, les pères de famille avaient abandonné le drapeau qui ralliait toujours en France les esprits honnêtes: le drapeau de la France. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. FOUCHER DE CAREIL dit que la pensée de la loi est bien claire, qu'en disant M. Bérenger. Au lendemain de la guerre de 1870, le pays s'est préoccupé de la réforme de l'enseignement. Pendant vingt ans, dit-il, les pères de famille avaient abandonné le drapeau qui ralliait toujours en France les esprits honnêtes: le drapeau de la France. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. FOUCHER DE CAREIL. — Les Jésuites sont condamnés parce qu'ils n'ont pas fait corps avec la société moderne. M. LE BARON DE LARENTY. — Vous ne les condamnez pas quand vous faisez leur apologie. (Rires à droite.)

M. FOUCHER DE CAREIL. — J'ai avoué que j'ai changé d'opinion sur l'enseignement obligatoire. M. FOUCHER DE CAREIL. — Ce changement a été sincère. (Applaudissements à gauche.)

M. FOUCHER DE CAREIL. — Vous faites une position intolérable à un homme qui a dit ce qu'il a dit, et qui a dit ce qu'il a dit. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

M. FOUCHER DE CAREIL. — J'ai avoué que j'ai changé d'opinion sur l'enseignement obligatoire. M. FOUCHER DE CAREIL. — Ce changement a été sincère. (Applaudissements à gauche.)

M. FOUCHER DE CAREIL. — J'ai avoué que j'ai changé d'opinion sur l'enseignement obligatoire. M. FOUCHER DE CAREIL. — Ce changement a été sincère. (Applaudissements à gauche.)

M. FOUCHER DE CAREIL. — J'ai avoué que j'ai changé d'opinion sur l'enseignement obligatoire. M. FOUCHER DE CAREIL. — Ce changement a été sincère. (Applaudissements à gauche.)

M. FOUCHER DE CAREIL. — J'ai avoué que j'ai changé d'opinion sur l'enseignement obligatoire. M. FOUCHER DE CAREIL. — Ce changement a été sincère. (Applaudissements à gauche.)

L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté. M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits.

M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits. M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits.

M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits. M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits.

M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits. M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits.

M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits. M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits.

M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits. M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits.

M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits. M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits.

M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits. M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits.

M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits. M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits.

M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits. M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits.

M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits. M. LEBLAUDY, rapporteur général, a la parole pour la discussion d'ensemble, relative à la première section, comprenant les annuaux vivants et leurs produits.

ROUBAIX-TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance extraordinaire du 3 Mars 1880

PRÉSIDENCE DE M. CH. DAUDET, MAIRE. Présents: MM. Allart, Scrépel, Famechon, Thérin, Honyssé, et Dumortier, empêchés. Le Conseil. Vu les résultats de l'enquête d'utilité publique sur le projet de la rue de la Gare et l'avis de M. le commissaire-enquêteur, maintient dans leur intégrité les dispositions du projet.

Arrêté d'état des offres à faire aux propriétaires et aux locataires des terrains et bâtiments expropriés pour l'établissement de la rue Charles-Quint. Vote le dédoublement de la rue Stephenson dans la partie comprise entre les lettres E. J. N. du plan joint au projet et jusqu'au passage à niveau du chemin de fer du Nord.

La vente à MM. Bossut et Jenville de terrains abandonnés par suite de la rectification du chemin vicinal n° 8 dit du Petit Beaumont. Un crédit supplémentaire de 5,000 fr. pour le chauffage des établissements communaux et décide que la fourniture des charbons nécessaires à ce chauffage sera mise en adjudication publique.

Un crédit de 832 fr. 83 pour l'installation d'un calorifère avec tolère pour les écoles de tissage et rue du Moulin. Renvoyé à l'examen de la Commission des finances. La demande d'un crédit de 6000 fr. pour dépenses en régie à la promenade de Roubaix.

La demande d'emploi du montant de legs de 29,000 fr. fait à la fabrique de Sainte-Elisabeth par Mile Julie Descat. A l'examen de la Commission des grands travaux: Le projet de construction d'un aqueduc collecteur. La Commission des grands travaux sera composée de MM. Ryo, Leloire, Renaux, Filpo et Willem.

Procède à la nomination des Commissions suivantes: CONDITION PUBLIQUE MM. Morel, Filpo et Funck. MARCHÉ COUVERT MM. Ryo, Morel, Richard, Filpo et Leloire. ÉCOLES MM. Barbotin, Richard, Ryo, Caudrelier et Furck.

Renvoyé à l'examen de la Commission de la voirie une demande de construction de l'alignement de l'avenue de Roubaix à Lille sur les territoires de Croix et Fiers. Le Conseil s'ajourne à demain vendredi, pour la continuation de la séance. Le Secrétaire, P. FILPO.

Voici quel a été, à Roubaix, le mouvement de la population pendant l'année 1879: NAISSANCES Enfants légitimes: Garçons, 1,528; Filles, 1,468; total: 2,996. Enfants naturels reconnus: Garçons, 37; Filles, 28; total: 65.

M. le ministre de la guerre vient de décider qu'un certain nombre de permissions de 30 jours seront accordées dans les corps de troupes de toutes armes, à l'exception de ceux qui ne recrutent pas par la voie des appels. La répartition de ces permissions sera effectuée de façon à porter à 80/0 de l'effectif (troupes) des présents et absents existant actuellement, le chiffre des militaires ayant obtenu des permissions ou congés à divers titres.

On lit dans la Gazette de Tourcoing: L'installation des nouveaux membres du Tribunal de Commerce de Tourcoing, a eu lieu, hier jeudi, vers heures après-midi. Une centaine de personnes étaient présentes. Nous avons remarqué parmi elles, M. Scalabre-Delcour, président de la commis-

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 mars 1880. Présidence de M. GAMBETTA. La séance s'ouvre à deux heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans incident. L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence. L'incertitude du lendemain, dit-il, et l'abandon du projet créent à l'industrie une situation, qu'il importe de faire cesser au plus tôt. Les tarifs modérés que possible, ce dont il faut surtout se préoccuper, c'est la petite culture. Or, les droits protecteurs l'intéressent peu, puisqu'elle vit de ses produits et n'a rien de la culture. Ne lui faisons donc pas payer trop cher les vêtements et les outils dont les paysans ont besoin.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence. L'incertitude du lendemain, dit-il, et l'abandon du projet créent à l'industrie une situation, qu'il importe de faire cesser au plus tôt. Les tarifs modérés que possible, ce dont il faut surtout se préoccuper, c'est la petite culture. Or, les droits protecteurs l'intéressent peu, puisqu'elle vit de ses produits et n'a rien de la culture. Ne lui faisons donc pas payer trop cher les vêtements et les outils dont les paysans ont besoin.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence. L'incertitude du lendemain, dit-il, et l'abandon du projet créent à l'industrie une situation, qu'il importe de faire cesser au plus tôt. Les tarifs modérés que possible, ce dont il faut surtout se préoccuper, c'est la petite culture. Or, les droits protecteurs l'intéressent peu, puisqu'elle vit de ses produits et n'a rien de la culture. Ne lui faisons donc pas payer trop cher les vêtements et les outils dont les paysans ont besoin.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence. L'incertitude du lendemain, dit-il, et l'abandon du projet créent à l'industrie une situation, qu'il importe de faire cesser au plus tôt. Les tarifs modérés que possible, ce dont il faut surtout se préoccuper, c'est la petite culture. Or, les droits protecteurs l'intéressent peu, puisqu'elle vit de ses produits et n'a rien de la culture. Ne lui faisons donc pas payer trop cher les vêtements et les outils dont les paysans ont besoin.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence. L'incertitude du lendemain, dit-il, et l'abandon du projet créent à l'industrie une situation, qu'il importe de faire cesser au plus tôt. Les tarifs modérés que possible, ce dont il faut surtout se préoccuper, c'est la petite culture. Or, les droits protecteurs l'intéressent peu, puisqu'elle vit de ses produits et n'a rien de la culture. Ne lui faisons donc pas payer trop cher les vêtements et les outils dont les paysans ont besoin.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence. L'incertitude du lendemain, dit-il, et l'abandon du projet créent à l'industrie une situation, qu'il importe de faire cesser au plus tôt. Les tarifs modérés que possible, ce dont il faut surtout se préoccuper, c'est la petite culture. Or, les droits protecteurs l'intéressent peu, puisqu'elle vit de ses produits et n'a rien de la culture. Ne lui faisons donc pas payer trop cher les vêtements et les outils dont les paysans ont besoin.

M. LEBLAUDY demande la déclaration d'urgence. L'incertitude du lendemain, dit-il, et l'abandon du projet créent à l'industrie une situation, qu'il importe de faire cesser au plus tôt. Les tarifs modérés que possible, ce dont il faut surtout se préoccuper, c'est la petite culture. Or, les droits protecteurs l'intéressent peu, puisqu'elle vit de ses produits et n'a rien de la culture. Ne lui faisons donc pas payer trop cher les vêtements et les outils dont les paysans ont besoin.

Bulletin Economique

Mouvement comparatif de la condition publique de Roubaix. Mouvement du mois de février 1878: 8,279 coils de laine peignée 890,805 k. 33 » d'écouilles blouses 2,410 3 » de laine filée 42,280 6 » de soie 133 2,794 » de coton 291,629

Mouvement du mois de février 1879: 10,699 coils de laine peignée 1,151,091 k. 289 » d'écouilles blouses 28,902 6 » de laine filée 69,846 4 » de soie 996 1,496 » de coton 129,789

Mouvement du mois de février 1880: 14,790 coils de laine peignée 1,391,441 k. 937 » d'écouilles blouses 13,941 149 » de laine filée 100,369 4 » de soie 996 1,577 » de coton 168,696

Mouvement du mois de février 1879: 10,699 coils de laine peignée 1,151,091 k. 289 » d'écouilles blouses 28,902 6 » de laine filée 69,846 4 » de soie 996 1,496 » de coton 129,789

Mouvement du mois de février 1880: 14,790 coils de laine peignée 1,391,441 k. 937 » d'écouilles blouses 13,941 149 » de laine filée 100,369 4 » de soie 996 1,577 » de coton 168,696